**EBR CONDUITE**

**Auto-école du Bois des Roches**

**38, rue Berlioz**

**91240 Saint Michel sur Orge**

# PROCEDURE D'EVALUATION

L'arrêté du 5 Mars 1991, relatif à l'exploitation des établissements de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, fait obligation à tous les professionnels délivrant un enseignement à titre onéreux, « de procéder, en préalable à la formation, à une évaluation du niveau de l'élève pour les enseignements de la conduite des motocyclettes, ainsi que des véhicules dont le P.T.A.C n'excède pas 3,5 tonnes ».

Par ailleurs, le contrat de formation, prévu à l'article R.245-2 du Code de la Route (Décret du 26 Décembre 2000), doit préciser plusieurs mentions, dont « l'évaluation de niveau du candidat avant l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation ».

Ainsi, avant toute inscription, le futur élève devra prendre un rendez-vous d'une durée d'une heure, avec un moniteur, afin de procéder à l'évaluation de conduite.

**Déroulement de l'évaluation :**

L'évaluation, établie à partir de la « Fiche d'évaluation de départ » comporte 2 exemplaires. L'original, une fois complété, sera remis à l'élève en fin d'évaluation. Le double sera conservé par l'auto-école, dans l'attente d'une éventuelle inscription.

Lors du rendez-vous d'évaluation, l'élève devra compléter les renseignements d'ordre général (Identité, niveau scolaire, tél....),

Puis, l'enseignant de la conduite, procédera à une vérification

au bureau :

- de l'acuité visuelle,
- du niveau d'expérience du futur élève en conduite (obtention d'un permis, expérience...)
- de son attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
  (4 questions pour déterminer les motivations de l'élève)

.../...

L'élève est ensuite invité à s'installer en voiture, au poste de conduite, pour procéder à une vérification :

- de la connaissance du véhicule (direction, boite de vitesses, embrayage, freinage...)
- de son habileté (installation au poste de conduite, démarrage/arrêt, manipulation du volant)
- de sa compréhension des instructions et de sa mémoire
- de sa perception de l'environnement (trajectoire, observation, orientation, position du regard)
- de son émotivité

**Chacune des réponses pour la partie pratique est notée « B » (bien) « S » (satisfaisant) ou « F » (faible) et apporte un nombre de points (en + ou en -), ce qui permet d'établir un total que l'on reporte sur une grille d'évaluation, le nombre de points total correspondant à un nombre d'heures.**

**Un contrat de formation est alors établi en 2 exemplaires, remis à l'élève et qui vaut devis.**

**Ce contrat détaille le contenu du forfait adapté à l'élève selon l'évaluation réalisée, avec mention du nombre prévisionnel d'heures de formation et de son coût.**